

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00744

Numéro SIREN : 820 811 818

Nom ou dénomination : RONY

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005523

Désignation de l'entreprise : RONY SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 348 RUE FRANCOIS DURAFOUR		42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 2 0 8 1 1 8 1 8 0 0 0 2 1		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 3	
		N-1 3 0 0 9 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	132 768
Immobilisations en cours AV	AW		154 097
Avances et acomptes AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
Autres participations CU	CV	3 802 490	3 802 490
Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières* BH	BI	23	23
TOTAL (II) BJ	BK	132 768	3 908 800
			3 956 610
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	709 000
	Autres créances (3) BZ	CA	33 756
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	2 121 650
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	398 258
	Disponibilités CF	CG	2 429 901
			2 070 682
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	
	TOTAL (III) CJ	CK	19 641
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		5 260 550
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		2 849 581
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	9 335 874
		166 524	9 169 350
			6 806 192
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	23
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

Désignation de l'entreprise : RONY SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...850...000.....)	DA	2 850 000	2 850 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	285 000	285 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 618 988	2 994 323
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 734 937	(25 336)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 488 925	6 103 988
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 292	712
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	46 714	297 617
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 595	30 325
	Dettes fiscales et sociales	DY	601 825	373 550
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	680 425	702 204
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 169 350	6 806 192
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	680 425	702 204
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : RONY SARL										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue ┌ biens* └ services*	FD		FE		FF					
		FG	1 273 440	FH		FI	1 273 440	983 440			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 273 440	FK		FL	1 273 440	983 440			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	28 564	24 962			
	Autres produits (1) (11)					FQ	155	31			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 302 159	1 008 433			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 797	31 045			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 131	25 590			
	Salaires et traitements*					FY	648 990	617 310			
	Charges sociales (10)					FZ	531 636	327 128			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations ┌ - dotations aux amortissements* └ - dotations aux provisions				GA	47 811	47 811			
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	9	8			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 260 373	1 048 891			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)					GG	41 786	(40 458)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 722 765	23 370			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	64 067	2 857			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	3 786 832	26 227			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR					
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU					
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	3 786 832	26 227				
RÉSULTAT COURANT A L'ANT IMPÔTS (III) - (VI) - (IV) - (V)					GW	3 828 618	(14 231)				

Désignation de l'entreprise : RONY SARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		5 744		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	14 000			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 000	5 744		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL II III		HI	(14 000)	(5 744)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	79 681	5 360		
TOTAL DES PRODUITS III III III III		HL	5 088 991	1 034 660		
TOTAL DES CHARGES III III III III III III		HM	1 354 054	1 059 996		
BÉNÉFICE OU PERTE Total des produits total des charges		HN	3 734 937	(25 336)		
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	HY				
		IG				
	(3) Dont	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	28 564	24 962		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	367 727	124 111	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	12 553	obligatoires	A9	355 174
		A8		dont cotisations Madelin	A7	12 553
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
DEPRECIATION C/C ARAE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		14 000				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 169 350.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 273 439.96 Euros et dégageant un bénéfice de 3 734 937.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	239 054		
TOTAL	239 054		
Autres participations	3 802 490		
Prêts, autres immobilisations financières	23		
TOTAL	3 802 513		
TOTAL GENERAL	4 041 567		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			239 054	239 054
TOTAL			239 054	239 054
Autres participations			3 802 490	3 802 490
Prêts, autres immobilisations financières			23	23
TOTAL			3 802 513	3 802 513
TOTAL GENERAL			4 041 567	4 041 567

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	84 957	47 811		132 768
TOTAL	84 957	47 811		132 768
TOTAL GENERAL	84 957	47 811		132 768

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	47 811				
TOTAL	47 811				
TOTAL GENERAL	47 811				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	19 756	14 000			33 756
TOTAL	19 756	14 000			33 756
TOTAL GENERAL	19 756	14 000			33 756
Dont dotations et reprises exceptionnelles		14 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23	23	
Autres créances clients	709 000	709 000	
Personnel et comptes rattachés	7 030	7 030	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 337	3 337	
Groupe et associés	804 218	804 218	
Débiteurs divers	1 340 821	1 340 821	
TOTAL	2 864 429	2 864 429	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	1 292	1 292		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 595	30 595		
Personnel et comptes rattachés	171 189	171 189		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	222 525	222 525		
Impôts sur les bénéfices	65 030	65 030		
Taxe sur la valeur ajoutée	136 501	136 501		
Autres impôts taxes et assimilés	6 580	6 580		
Groupe et associés	46 714	46 714		
TOTAL	680 425	680 425		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	2 850 000			2 850 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 777
Dettes fiscales et sociales	360 746
Total	370 815

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

RONY SARL
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[illegible]

RONY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 850 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON (42160), 348 RUE FRANÇOIS DURAFOUR
820 811 818 RCS SAINT ETIENNE

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUmise À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 29 MARS 2024**

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 3 734 937,22 €, de la manière suivante :

- une somme de	840 000,00 €
aux actions, à titre de dividende, soit, par action,	
0,2947 euros par action (valeur arrondie)	
- et le surplus, soit	2 894 937,22 €
au compte "Autres réserves"	
Total	3 734 937,22 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,2947 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes à chaque action au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

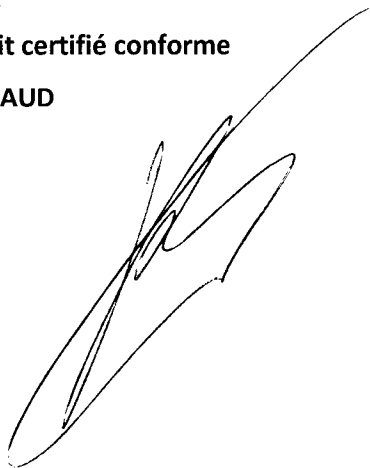
Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
30 septembre 2022	0,47 € (valeur arrondie)	40 %	0,47 € (valeur arrondie)
30 septembre 2021	0,24 €	40 %	0,24 €
30 septembre 2020	0,15 € (valeur arrondie)	40 %	0,15 € (valeur arrondie)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Signature :

Pour extrait certifié conforme

Julien ARGAUD
Président



Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon-Riom

RONY

S.A.S. au capital de 2 850 000€

348 rue François Durafour
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

EUREX AUDIT

S.A.S. au capital de 20.000 euros - Siret n° 527 874 952 00031 - RCS St Etienne - TVA FR 55 527 874 952 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : 28 avenue Pierre Mendès France - Immeuble le Canopé - 42270 St-Priest-en-Jarez
Tél : 04 77 79 36 86 - E.mail : saint-etienne@eurex.fr - chazelles@eurex.fr - www.eurex.fr

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRC de Lyon-Riom

A l'assemblée générale de la société RONY,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RONY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

EUREX AUDIT

S.A.S. au capital de 20.000 euros - Siret n° 527 874 952 00031 - RCS St Etienne - TVA FR 55 527 874 952 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : 28 avenue Pierre Mendès France - Immeuble le Canopé - 42270 St-Priest-en-Jarez
Tél : 04 77 79 36 86 - E.mail : saint-etienne@eurex.fr - chazelles@eurex.fr - www.eurex.fr

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

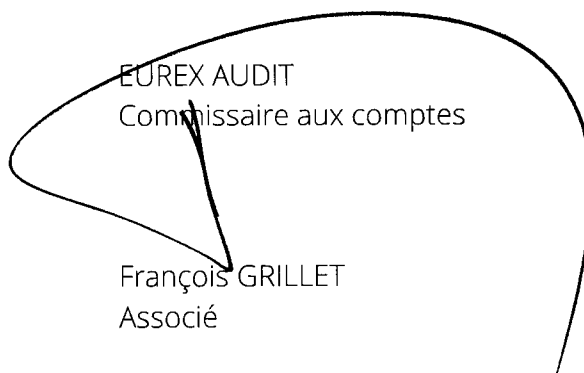
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Priest-en-Jarez,
Le 20 mars 2024

EUREX AUDIT
Commissaire aux comptes



François GRILLET
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	239 054	132 768	106 286	154 097	47 811	31.03
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 802 490		3 802 490	3 802 490		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	23		23	23		
	Total II	4 041 567	132 768	3 908 800	3 956 610	47 811	1.21
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	709 000		709 000	361 000	348 000	96.40
	Autres créances	2 155 406	33 756	2 121 650	398 258	1 723 392	432.73
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 429 901		2 429 901	2 070 682	359 219	17.35
	Charges constatées d'avance (3)				19 641	19 641	100.00
	Total III	5 294 306	33 756	5 260 550	2 849 581	2 410 969	84.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 335 874	166 524	9 169 350	6 806 192	2 363 159	34.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 850 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 850 000	2 850 000		
	Réserves				
	Réserve légale	285 000	285 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 618 988	2 994 323	1 375 336	45.93
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 734 937	25 336	3 760 273	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	8 488 925	6 103 988	2 384 937	39.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 292	712	580	81.48
	Emprunts et dettes financières diverses	46 714	297 617	250 903	84.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 595	30 325	270	0.89
	Dettes fiscales et sociales	601 825	373 550	228 275	61.11
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	680 425	702 204	21 779	3.10
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 169 350	6 806 192	2 363 159	34.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

680 425 702 204

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 273 440		1 273 440	983 440		290 000	29.49
Chiffre d'affaires NET	1 273 440		1 273 440	983 440		290 000	29.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 564	24 962		3 602	14.43
Autres produits			155	31		124	407.87
Total des Produits d'exploitation (I)			1 302 159	1 008 433		293 726	29.13
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			19 797	31 045		11 247	36.23
Impôts, taxes et versements assimilés			12 131	25 590		13 459	52.60
Salaires et traitements			648 990	617 310		31 680	5.13
Charges sociales			531 636	327 128		204 508	62.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			47 811	47 811			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			9	8		0	5.57
Total des Charges d'exploitation (II)			1 260 373	1 048 891		211 482	20.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 786	40 458		82 244	203.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2023 12	30/09/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	3 722 765	23 370	3 699 395	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	64 067	2 857	61 210	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 786 832	26 227	3 760 605	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 786 832	26 227	3 760 605	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 828 618	14 231	3 842 849	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5 744	5 744	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 000		14 000	
Total VIII	14 000	5 744	8 256	143.72
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 000	5 744	8 256	143.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	79 681	5 360	74 321	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	5 088 991	1 034 660	4 054 331	391.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 354 054	1 059 996	294 058	27.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 734 937	25 336	3 760 273	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 169 350.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 273 439.96 Euros et dégageant un bénéfice de 3 734 937.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	239 054		
TOTAL	239 054		
Autres participations	3 802 490		
Prêts, autres immobilisations financières	23		
TOTAL	3 802 513		
TOTAL GENERAL	4 041 567		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			239 054	239 054
TOTAL			239 054	239 054
Autres participations			3 802 490	3 802 490
Prêts, autres immobilisations financières			23	23
TOTAL			3 802 513	3 802 513
TOTAL GENERAL			4 041 567	4 041 567

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	84 957	47 811		132 768
TOTAL	84 957	47 811		132 768
TOTAL GENERAL	84 957	47 811		132 768

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	47 811				
TOTAL	47 811				
TOTAL GENERAL	47 811				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	19 756	14 000			33 756
TOTAL	19 756	14 000			33 756
TOTAL GENERAL	19 756	14 000			33 756
Dont dotations et reprises exceptionnelles		14 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23	23	
Autres créances clients	709 000	709 000	
Personnel et comptes rattachés	7 030	7 030	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 337	3 337	
Groupe et associés	804 218	804 218	
Débiteurs divers	1 340 821	1 340 821	
TOTAL	2 864 429	2 864 429	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	1 292	1 292		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 595	30 595		
Personnel et comptes rattachés	171 189	171 189		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	222 525	222 525		
Impôts sur les bénéfices	65 030	65 030		
Taxe sur la valeur ajoutée	136 501	136 501		
Autres impôts taxes et assimilés	6 580	6 580		
Groupe et associés	46 714	46 714		
TOTAL	680 425	680 425		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	2 850 000			2 850 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 777
Dettes fiscales et sociales	360 746
Total	370 815

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

RONY SARL
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SASU COMUNICA CONCEPT SASU - SARU A & L STORES SARL - SCI SCI IMMO COMUNICA - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS WILLIAMS SIGNATURE Sas	10 000		100.00					23 613 562	5 193 038	3 600 000	
	1 000		100.00					1 713 201	231 192	100 000	
	1 000		99.00					90 000	22 788		
			49.00					131 646	81 267		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											